

Le programme Europe Numérique 2021-2027

Numérique

Europe Numérique (ou « Digital Europe » en anglais) est un nouveau programme proposé par la Commission européenne dans la programmation 2021-2027 pour soutenir le déploiement des technologies numériques et la transition numérique. Doté d'un budget de 7.5 milliards €, le programme vise à mettre en œuvre de façon opérationnelle les objectifs de la Stratégie « [Décennie numérique](#) ». Il soutiendra des projets dans cinq domaines clés: le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les compétences numériques avancées et de la transformation numérique des secteurs public et privé.

Qui peut participer ?

Toute entité publique ou privée (entreprise, organisme de recherche, établissement d'enseignement, centres technologiques, acteurs de l'innovation, autorités publiques...) légalement établie dans l'un des pays éligibles au programme peut participer à un projet Horizon Europe. Les critères d'éligibilité sont définis dans les appels à projet.

Quels sont les objectifs du programme ?

« Europe Numérique » vise à soutenir et accélérer la transformation numérique de l'économie, de l'industrie et de la société européennes, afin de faire profiter les citoyens, les administrations publiques et les entreprises des avantages qu'elle offre. Le programme a également comme objectif de renforcer la compétitivité de l'Europe dans l'économie numérique mondiale tout en contribuant à réduire la fracture numérique au sein de l'Union, et à renforcer l'autonomie stratégique européenne.

Quelle est la structure d'Europe Numérique ?

Europe Numérique est divisé en trois piliers technologiques

1. Calcul à haute performance

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

2. Intelligence artificielle
3. Cybersécurité et confiance

complétés par deux piliers transversaux :

4. Compétences numériques avancées
5. Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - Interopérabilité

Pilier 1 : Calcul à haute performance (HPC)

Le calcul de haute performance est défini comme la capacité de traiter des données et de réaliser des calculs complexes rapidement. Ce pilier vise à :

- déployer et exploiter une infrastructure de calcul exaflopique (1 milliard de milliard de calculs par seconde) au niveau de l'UE, accessible aux utilisateurs publics et privés et accessible à des fins de recherche, par exemple dans les domaines de la santé, du climat ou de la mobilité.
- déployer des technologies opérationnelles
- déployer et exploiter une infrastructure post-exaflopique, y compris l'intégration à des technologies d'informatique quantique.

Pilier 2 : Intelligence artificielle (IA)

Ce pilier a pour objectif de développer l'IA, tout en garantissant « une approche centrée sur l'humain et inclusive, qui respecte les valeurs de l'Union » telles que le respect de la vie privée ou la sécurité. Les actions prévues incluent :

- le déploiement et les capacités, la qualité des ressources, les bibliothèques d'algorithmes.
- des actions en faveur de l'accessibilité de ces capacités aux entreprises, à la société civile, aux administrations, etc.
- le renforcement et la mise en réseau d'installations d'essai et d'expérimentation de l'IA dans les États membres
- le soutien à l'adoption de solutions fondées sur l'IA.

Pilier 3 : Cybersécurité et confiance

Ce pilier vise à accompagner les États membres dans leurs démarches de développement et d'acquisitions de nouveaux équipements/outils/infrastructures de données, à assurer un large déploiement de solutions de cybersécurité, ou encore à améliorer la résilience face aux cyber-attaques

Pilier 4 : Compétences numériques avancées

Le quatrième pilier d'Europe Numérique a pour objectif de soutenir le développement de formations à long terme et à court terme dans les domaines couverts par les trois premiers piliers (calcul à haute performance, informatique en nuage, analyse des mégadonnées, cybersécurité, technologies quantiques, chaînes de bloc,

robotique, IA, etc.). Ces formations sont à destination des étudiants de master ou des travailleurs du secteur public ou du secteur privé. Le programme vise également à faciliter la mise en relation avec des employeurs.

Pilier 5 : Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - Interopérabilité

Ce pilier vise à déployer à large échelle toutes les innovations apportées par les technologies numériques. Les actions financées permettront d’accompagner la transformation numérique des entreprises et des secteurs d’intérêt public (santé, justice, environnement, climat, culture, transports, smart cities...). Des actions en faveur de l’interopérabilité des administrations feront l’objet d’appels à projets. Enfin, ce pilier prévoit la mise en place d’un réseau de EDIH – *European Digital Innovation Hubs* – Pôles d’innovation numérique dans toutes les régions européennes. En Nouvelle-Aquitaine, le hub [DIHNAMIC](#) a été officiellement lancé le 20 mars 2023 avec un financement à 50% du programme Europe Numérique.

La Commission européenne souhaite que le nouveau Europe Numérique complète l’offre de financements et mette en œuvre des synergies avec les autres programmes européens tels qu’Horizon Europe ou le volet numérique du mécanisme pour l’interconnexion en Europe.

| Programmes européens pour la transition numérique 2021 – 2027 | | | | |
|--|---|--|--|---|
| Recherche & Innovation Capacités stratégiques Infrastructures de communication, haut débit Capital humain Déploiement | | | | |
| Horizon Europe | Europe Numérique <small>New</small> | Mécanisme pour l’interconnexion (MIE Numérique ou ‘CEF Digital’) | Europe Numérique (+ Horizon Europe) <small>New</small> | Europe Numérique <small>New</small> |
| Recherche, innovation, développement de solutions et de technologies | Renforcement des capacités européennes IA, supercalculateurs, espaces de données, communication quantique | Infrastructures de connectivité, infrastructures technologiques (études, travaux), déploiement 5G pour les besoins socio-économiques | Compétences numériques, masters universitaires, stages, solutions pour l’éducation | DIH, jumeaux numériques, Destination Earth, soutien aux services publics, confiance |
| 15-20 Md € (sur un total de 95,5) | 5,8 Md € | 2,1 Md € | 0,8 Md € | 1,1 Md € |

Comment participer à Europe Numérique ?

Europe Numérique fonctionne sur la base d'appels à projets, présentés dans des programmes de travail thématiques couvrant une période de deux ou trois ans. Ils reprennent la structure du programme, détaillent le contenu des appels, les attendus de la Commission, les conditions d'éligibilité, leur calendrier, leur budget, etc.

Le programme Europe Numérique est scindé en quatre **programmes de travail** :

1. Le programme général (Piliers 2, 4 et 5 - 2023-2024)
2. Le programme de travail des EDIH – *European Digital Innovation Hubs* (Pilier 5 - 2021-2023)
3. Le programme de travail Cybersécurité (Pilier 3 - 2023-2024)
4. Le programme de travail sur le Calcul à haute performance (Pilier 1 - 2023)

La quasi-totalité des documents n'est disponible qu'en anglais.

Une fois acceptés, les projets sont suivis par l'Agence exécutive de la Commission pour la santé et le numérique (HADEA).

Quels sont les types de projets financés par Europe Numérique ?

Les appels à projets sont classés en différentes catégories (liste non exhaustive) :

Simple grants

Subventions classiques, permettant de couvrir les frais de personnel. Elles peuvent également couvrir quelques frais de sous-traitance, mais de façon limitée. Taux de cofinancement : 50%.

SME support action

Actions à destination des PME pour leur permettre de déployer des capacités numériques ou pour aider une PME membre du consortium à réaliser un investissement pour accéder à ces capacités numériques. Taux de cofinancement : 50% pour les bénéficiaires, 75% pour les PME).

Action de soutien et de coordination (CSA)

Action qui consistent principalement en mesures d'accompagnement, comme la normalisation, dissémination, sensibilisation et communication, la mise en réseau, les dialogues politiques et exercices d'apprentissage mutuel et les études. Taux de financement : 100%.

Appels d'offre

Une grande partie du programme Europe Numérique est mise en œuvre via des appels d'offre.

Soutien financier à des tiers

Action permettant de redistribuer une partie de la subvention européenne à des tiers (par exemple des PME), selon un dispositif et des plafonds budgétaires prévus dans l'accord de subvention. Taux de cofinancement : 100% pour les partenaires du consortium, 50% pour les tierces parties.

Lump sums

Subventions forfaitaires attribuées au consortium dans son ensemble et définies selon une méthodologie. Taux de cofinancement : 50%.

Quels sont les liens clés du programme ?

Commission européenne

- **Site internet du Programme Europe Numérique**

Site Internet : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/activities/digital-programme>

- **Liens vers les programmes de travail**

Site Internet : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/activities/work-programmes-digital>

- **Portail des participants « Funding & Tenders »** (détails des appels à projets, documents de référence, soumission du projet en ligne, etc.)

Site Internet : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/digital>

Quel est le budget total d'Europe Numérique ?

Le budget alloué à Horizon Europe, pour la période 2021-2027, est d'environ **7,5 milliards €** (euros courants) répartis comme suit :

| Pilier | Montant en millions € (courants) | |
|---|---|-------------|
| Calcul de haute performance | 2 226 | 29.3% |
| Intelligence artificielle | 2 061 | 27.3% |
| Cybersécurité et confiance | 1 649 | 21.7% |
| Compétences numériques avancées | 577 | 7.6% |
| Déploiement et meilleure utilisation des capacités numériques - Interopérabilité | 1 072 | 14.1% |
| Total | 7 585 | 100% |

Quels est le texte de référence d'Europe Numérique ?

Base juridique

Règlement (UE) 2021/694 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le programme pour une Europe numérique et abrogeant la décision (UE) 2015/2240